

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

#### · Nom du produit **acide benzoïque technique**

#### · No CAS:

65-85-0

#### · Numéro CE:

200-618-2

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### · Utilisations déconseillées: -

#### · Emploi de la substance / de la préparation: Produit chimique pour synthèses

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Fournisseur/Producteur:

Penpet Petrochemical Trading GmbH

Mercurring 105

22143 Hamburg

Germany

Tel: +49 40 675 799 0

Fax: +49 40 675 799 99 / 88

#### · Adresse e-mail de la personne compétente: sds@kft.de

#### · Service chargé des renseignements : Voir fournisseur/producteur

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance

Hôpital Edouard Herriot

5 Place d'Arsonval

69437 Lyon Cedex 03

Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

### SECTION 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R37-41: Irritant pour les voies respiratoires. Risque de lésions oculaires graves.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### Nom du produit acide benzoïque technique

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.1 Caractérisation chimique: Substances

- No CAS Désignation  
65-85-0 acide benzoïque
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 200-618-2

### SECTION 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** : Laver à l'eau et au savon.

· **après contact avec les yeux** :

Protéger l'oeil intact

Rincer les yeux ouverts avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes.

Traitement par ophtalmologue.

· **après ingestion** :

Rincer la bouche avec de l'eau

Faire boire beaucoup d'eau, mais ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Recourir à un traitement médical

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux et des muqueuses

Après ingestion de quantités importantes:

Effets irritants locaux.

En cas de résorption de grandes quantités:

Troubles gastro - intestinaux

Après inhalation:

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### Nom du produit **acide benzoïque technique**

(suite de la page 2)

Irritation des muqueuses.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Eviter la formation de poussière

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### Nom du produit acide benzoïque technique

(suite de la page 3)

**· Préventions des incendies et des explosions:**

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à sec et à température ambiante.

**· Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

Respecter les prescriptions régionales en matière de stockage des substances dangereuses.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· **Classe de stockage :** 11 Matières solides combustibles

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration mécanique du poste de travail.

**· 8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant

· **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

· **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Veillez tenir compte des valeurs limites de poussière.

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition****· Equipement de protection individuel :****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après contact avec la substance, procéder à un lavage oculaire.

Prévoir une station de rinçage pour les yeux.

Protection préventive de la peau par un onguent

**· Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre P2.

**· Protection des mains :**

Gants résistant aux produits chimiques

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

**· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### Nom du produit **acide benzoïque technique**

(suite de la page 4)

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:

Caoutchouc nitrile  
Butylcaoutchouc  
Polychloroprène  
Caoutchouc fluoré (FKM)

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<p>• <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b></p> <p>• <b>Indications générales.</b></p> <p>• <b>Aspect:</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Forme : solide</p> <p style="padding-left: 20px;">Couleur : blanc</p> <p>• <b>Odeur</b> : caractéristique</p> <p>• <b>Seuil olfactif</b>: Non déterminé.</p>	
<p>• <b>Modification d'état</b></p> <p style="padding-left: 20px;">Point de fusion : 122°C</p> <p style="padding-left: 20px;">Point d'ébullition : 248°C</p> <p style="padding-left: 20px;">Température et début de la sublimation : &gt; 100°C</p>	
<p>• <b>Point d'éclair</b> : 121°C</p>	
<p>• <b>Inflammabilité (solide, gazeux)</b> : Le produit n'est pas inflammable.</p>	
<p>• <b>Température d'inflammation</b> : 570°C</p>	
<p>• <b>Danger d'explosion</b> : Le produit n'est pas explosif.</p>	
<p>• <b>Limites d'explosion</b> :</p> <p style="padding-left: 20px;">inférieure : Non déterminé.</p> <p style="padding-left: 20px;">supérieure : Non déterminé.</p>	
<p>• <b>Pression de vapeur à 20°C</b>: 1,3 hPa</p>	
<p>• <b>Densité à 20°C</b>: 1,3 g/cm<sup>3</sup></p>	
<p>• <b>Densité en vrac à 20°C</b>: ~ 500 kg/m<sup>3</sup></p>	
<p>• <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C</b>: 2,9 g/l</p>	
<p>• <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b> : 1,88 log POW</p>	
<p>• <b>Viscosité</b> :</p> <p style="padding-left: 20px;">dynamique : Non applicable.</p>	
<p>• <b>9.2 Autres informations</b> Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>	

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### Nom du produit acide benzoïque technique

(suite de la page 5)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Risque d'élévation de poussière  
Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables  
Réactions avec les substances mentionnées ci-dessous.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Fluor  
Oxygène
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**  
Oral LDLo 500 mg/kg (human)  
LD<sub>50</sub> > 2000 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Peut entraîner de légères irritations de la peau.
- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **des voies respiratoires:** Irritant pour les voies respiratoires.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Test d'Ames: Pas d'indications d'activité mutagène.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:** Irritant pour les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:** Pas de classement
- **Danger par aspiration:** pas important
- **Résultats sur l'homme :**  
L'acide benzoïque et ses dérivés peuvent provoquer des allergies et des symptômes semblables à l'allergie (pseudo allergie). Cela vaut notamment pour les personnes qui souffrent d'asthme ou qui sont déjà allergiques à l'acide salicylique et à ses dérivés.

### SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Le produit est aisément biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

(suite page 7)

— FR —

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

### Nom du produit **acide benzoïque technique**

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 No ONU</b> · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b> · <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	-

### SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT Chemieservice GmbH  
Im Leuschnerpark. 3 D-64347 Griesheim  
Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49 6155 86829-0 Fax: +49 6155 86829-25  
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 86829-22

- **Contact :** Angelika Torges

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.01.2012

Version: 1

Révision: 20.01.2012

---

**Nom du produit acide benzoïque technique**

---

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· **Sources.** Dossier IUCLID de l'ECHA

(suite de la page 7)